

“ Je n'ai connu la susdite brochure que quand elle m'est arrivée, comme tout autre document rendu public par son auteur, et si on m'eut demandé ce que j'en pensais, je ne l'aurais pas approuvée.”

Et Mgr de St Hyacinthe :

“ Au sujet du Cher Frère Réticius, j'ai reçu son pamphlet après qu'il l'eût publié : c'est la première nouvelle que j'en ai eue.”

Et Mgr de Sherbrooke :

“ Je n'ai connu la brochure du Frère Réticius, parue il y a deux ans, qu'après sa publication, et je n'ai jamais été consulté au sujet de cette brochure.”

III

Il paraît que j'ai été l'objet d'autres accusations auxquelles l'*Etendard*, je le reconnais, est demeuré étranger.

M. Bourgoïn, s'il faut en croire le *Journal des Trois-Rivières* du 20 avril, aurait dit devant la Commission Royale, au sujet de la constitution de Léon XII :

“ Je sais de source certaine aujourd'hui que M. l'abbé Verreau a affirmé au sujet de cette grave autorité des choses inexactes, des faussetés même.”

M. Bourgoïn promettait de donner prochainement la preuve de ses accusations. Je regrette qu'elle n'ait pas encore été publiée. Peut-être n'a-t-il pu se procurer le document papal.

Je le tiens ici à sa disposition : il pourra le consulter dans le *Magnum Bullarium romanum*, dans les *Analecta juris Pontificii*, qui en ont fait une étude savante et approfondie ; et, enfin, dans la collection des lois et ordonnances de la S. C. des Etudes, chargée par Léon XII lui-même d'exécuter et d'interpréter sa constitution.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Directeur,

Votre serviteur.

H. A. VERREAU, Ptre.